



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CTL du 7 juillet 2020 compte rendu

Ce CTL, première réunion en présentiel au sortir de la crise sanitaire que nous venons de traverser, s'est néanmoins réalisé dans un contexte particulier. En effet, le DDFIP a demandé à ce que le nombre de participants soit restreint, limitant les organisations syndicales à la présence de leurs seuls titulaires et les privant par là même de l'apport technique des experts.

Cela aurait pu s'entendre en termes de consignes sanitaires, si, dans le même temps, le DDFIP n'avait pas organisé, la semaine précédant le CTL, des réunions « métiers », réunissant plusieurs dizaines de personnes !

Alors, mauvaise gestion, ou volonté de brider les droits des représentants syndicaux ????

En l'absence d'audioconférence la semaine dernière, FO-DFGIP a demandé des précisions quant à la mise en application de la note « pour la reprise complète d'activité », que nous vous avons envoyée la semaine dernière. Vous trouverez les réponses au paragraphe « bulletin Covid » en fin de compte rendu .

Vous trouverez la déclaration liminaire ci-contre : courte, précise, concise !

1- PV des derniers CTL de 2020 (vote)

Aucune observation

2- NRP : le nouveau réseau de proximité (vote)

Vous trouverez en PJ 2 documents importants :

- un récapitulatif des structures cibles au 01/01/2021.
- un tableau de transferts des emplois liés aux restructurations

Un dessin ou un tableau vaut souvent mieux qu'une longue explication !

Comme vous le savez (certains ont participé aux réunions de l'aire toulonnaise), le NRP reprend au point où il s'était interrompu avant la crise sanitaire.

Nous aurions pu avoir la naïveté de penser qu'une analyse objective de la situation des services depuis le 16 mars aurait amené la DG à revoir ses projets. Il n'en est évident rien, et la DG a pour principal objectif de mettre en place les projets amorcés !

Il est cependant surprenant de constater à quel point la mobilisation des agents de tous les services, quelle que soit leur taille ou leur domaine d'activité, est très vite oubliée !!

254 conventions ont été signées nationalement, dont 21 avec les présidents de Conseils Départementaux (CD).

La DDFIP du Var a, évidemment, coché toutes les cases.

Cependant, il est clair que ce nombre n'est absolument pas représentatif et que les présidents des CD ne peuvent s'engager pour l'ensemble des élus d'un département !

De plus, 15 SGC et 30 CDL ont été mis en place au 01/01/2020. Quel retour d'expérience a-t-on pu faire sur une activité de 2,5 mois avant confinement ? Sur quels critères se base-t-on pour affirmer que cette nouvelle organisation est la panacée ?

*En préambule, **FO-DFGIP** a tenu à réaffirmer son opposition totale à la mise en œuvre du plan Darmanin, véritable outil de destruction du réseau de la DGFIP, un des derniers réseaux de services publics de proximité, gratuit, de pleine compétence, où la présence d'agents, spécialistes, compétents, permet d'assurer une égalité de traitement des citoyens de tout le territoire, quelle que soit leur situation sociale ou géographique.*

Pour **FO-DFGIP**, la défense des services publics et de ses personnels passe toujours par le retrait du plan Darmanin. C'est la raison pour laquelle, conformément à la position intersyndicale affirmée en liminaire, **FO-DFGIP** a voté **CONTRE** les points à l'ordre du jour concernant le NRP.

Les règles de mutation seront développées à la fin de ce paragraphe.

Service de Gestion Comptable (SGC) :

La Direction nous réaffirme que cette réforme est menée car notre administration ne répondrait plus aux attentes des usagers. Cette nouvelle organisation est une réforme de bon sens, la spécialisation et la concentration devant devenir la norme, les petites structures étant souvent sous tension et pouvant difficilement remplir leurs missions.

*Pour **FO-DFGIP**, ce sont justement les structures à taille humaine qui sont les plus performantes, étant plus proches des services des ordonnateurs. Du moins quand on leur donne les moyens humains de fonctionner !*

Comme vous le savez, la première tranche de restructurations des trésoreries commencera au 01/01/2021 . Comme indiqué au CTL du 04 mars 2020 (dont nous reprenons ici le compte rendu):

- Les trésoreries d'Ollioules, du Beausset, de la Seyne municipale rejoindront le SGC de St Cyr pour la partie Secteur Public Local (SPL), le recouvrement étant partagé entre les SIP de La Seyne et Toulon.
- Le secteur SPL de la Valette et de Solliès-Pont, ainsi que la gestion de la commune d'Ollioules seront rattachés au SGC de Toulon, les missions recouvrement de ces communes rejoignant le SIP de Toulon.
- Enfin, les budgets des communes gérées par les trésoreries du Lavandou et de Cuers seront transférés au SGC de Hyères, à l'exception de 2 communes (Carnoules et Puget ville) qui rejoindront Draguignan. Le recouvrement sera transféré au SIP de Hyères.

Pour **FO-DFGIP**, il est étonnant de constater le faible périmètre des emplois du SGC de Hyères en comparaison des autres structures, au vu de la charge de travail. La Direction nous répond qu'elle n'a pas souhaité mélanger NRP et transfert d'emplois. Cependant, une attention particulière sera portée à cette structure dans le cadre du prochain volet emplois.

Un accueil de proximité sur RV pourrait être maintenu au SGC de St Cyr, considéré comme SGC isolé. Le SFACT (service facturier) de la commune de La Garde devrait être bientôt finalisé.

Au plan immobilier : Les travaux réalisés dans les locaux de Saint-Cyr afin d'annexer un logement contigu permettent, d'après la Direction, l'arrivée des 13 nouveaux collègues. Mais quid du petit espace de restauration ? Le SGC de Toulon déménagera dans des locaux plus adaptés, place Besagne. La question du parking est donc posée. La réponse du DDFIP est claire : le volume du parc locatif n'augmentera pas. Cependant, au vu des restructurations et transferts annoncés (cf paragraphe SIP et SIE de Toulon), des possibilités de stationnement seraient envisagées sur St Bernard.

FO-DFGIP a demandé qu'une visite des locaux par les agents et les OS soit programmée avant la fin de l'année. Réponse positive de la Direction.

VOTE : contre unanime

Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) :

Les CDL, cadres de la DGFIP entièrement dédiés au conseil auprès des ordonnateurs locaux, seront donc déchargés de toutes tâches de gestion et de management, et rattachés hiérarchiquement et fonctionnellement à la DDFIP, qui assurera une mission de coordination entre les différents intervenants.

Au nombre de 6 dans un 1^{er} temps dans le Var, ils seront installés dans chaque commune siège d'un établissement public de coopération intercommunale :

2 à Toulon, 1 à la Seyne/mer, 1 au Castellet, 1 à Solliès-Pont et 1 à la Londe.

Pour la Direction, l'enjeu est de taille, notamment dans les grandes agglomérations, où le CDL devra faire face à de forts services financiers.

Pour **FO-DFGIP**, il est certes important de renforcer le rôle de conseil auprès des collectivités locales.

Mais nous ne pouvons comprendre la scission des missions de conseil et de gestion !

TOUTE DÉMARCHE DE CONSEIL S'APPUIE DE FAÇON CONTEMPORAINE SUR LA RÉALISATION D'ACTES DE GESTION !
Comment les CDL, Carrément Déconnectés du Local, pourront-ils régler les problèmes au quotidien avec leurs interlocuteurs ?

En effet, la limite entre la gestion et le conseil, entre le rôle du CDL et la responsabilité du comptable, n'est pas totalement définie. La Direction reconnaît que des ajustements seront sûrement nécessaires.

Mais il est étonnant de constater que, dans ce cas précis, l'argument de la proximité prend toute son importance !!!

VOTE : contre unanime

M21/M22 :

Quelques modifications de calendriers ont été apportées au projet initial :

En effet, en ce qui concerne la M21, les budgets principaux et annexes des hôpitaux de Cuers et de Hyères sont transférés au CHITS au 01/01/2021 ainsi que **7 emplois**.

Le transfert des budgets de Brignoles et du Luc a été reporté au 01/09/2021.

Les autres budgets seront transférés à compter de 2022. À terme, la trésorerie hospitalière assurera la gestion des 8 centres hospitaliers du Var, en cohérence avec la mise en place du groupement hospitalier territorial (GHT) du département.

Le CHITS déménagera en janvier 2021 à la Valette, à la place de l'actuelle trésorerie, les locaux supplémentaires ayant été loués au 1^{er} étage.

*Pour **FO-DFGIP**, ces regroupements vont dans le sens actuel, maintenu, de destruction de la fonction publique, et dans ce cas précis, des services publics de santé, qui eux aussi, depuis plus d'un an, n'ont eu de cesse et continuent de réclamer des moyens humains et matériels pour fonctionner, pour soigner des patients et sauver des vies !!*

Ni applaudissements, ni médailles : reconnaissance et moyens !

Mêmes méthodes, mêmes actions, mêmes conséquences ! Et cela se traduit à la DGFIP par le regroupement des M21 dans des pôles ultra-spécialisés. Tout le contraire de la polyvalence que l'on prônait il y a peu de temps, non ?

En effet, l'argument de l'optimisation des compétences due à la spécialisation n'est, à notre avis, pas conforme à la réalité ! Le regroupement en plate-forme cantonnera les agents à un seul type de tâche, enlevant tout l'intérêt intellectuel d'un travail diversifié, et empêchant par là même toute polyvalence.

Polyvalence pourtant bien utile en période de crise !!!

De même, les budgets M22 de Cuers, Solliès et du Beausset, ainsi qu' **1 emploi**, seront transférés à la Paierie Départementale au 01/01/2021. À noter que la Paierie centralisera l'ensemble des budgets autonomes M22 du département au 01/01/2022. Un relogement du service sera alors nécessaire, au vu de l'augmentation des effectifs. Des projets place Besagne sont à l'étude.

FO-DFGIP n'a pu que souligner que ce regroupement correspond encore une fois à une commande de spécialisation poussée et que l'argument de proximité de l'ordonnateur est largement occulté lors des fermetures de trésorerie !!

Certes, la problématique du traitement des budgets M22 est réelle, mais uniquement due au manque de formations. Nous resterons d'ailleurs extrêmement vigilants sur ce point !

VOTE : contre FO, Solidaires, CGT
abstention CFDT/CFTC

SIP/SIE Toulon, Hyères, la Seyne/mer : Fusion/Démembrement

Le grand chamboule-tout !

Comme vous le savez, les 2 SIP de Toulon fusionnent au 01/01/2021 pour ne former qu'une unique structure.

De même que les 2 SIE.

Cependant, dans le même temps, a lieu une modification des compétences géographiques entre Toulon, Hyères et la Seyne, afin de rééquilibrer les charges des structures.

Cette réorganisation entraîne le transfert de 10 emplois vers le SIP de Hyères, 10 vers celui de la Seyne, 10 vers le SIE de Hyères et 9 vers le SIE de la Seyne.

Alors certes, une majorité d'agents resteront à Toulon, mais il était important que des précisions soient apportées quant aux règles de mutation, afin que chaque agent puisse réfléchir aux vœux qu'il aura à exprimer.

Mouvement de mutation 01/01/2021 :

ALOA, nouvel outil de gestion des mouvements locaux de mutations, sera ré-ouvert à l'ensemble des agents du département du Var en septembre, afin que tous se positionnent. Les critères de priorité en cas de restructuration seront bien évidemment pris en compte, de même que ceux pour rapprochement familial, par exemple.

A l'issue de la campagne de mutation, la Direction nous indique vouloir avoir une approche pragmatique, sans s'enfermer dans des règles trop strictes. Il existe une réalité dominante métier que la Direction ne peut ignorer ; Cependant, elle se laisse une marge de manœuvre s'il y a un avantage à résoudre une question RH en respectant un transfert partiel de compétence. Les affectations d'office sont cependant toujours possibles, les surnombres n'étant pas une cible de gestion !

*Pour **FO-DFGIP**, l'annonce des règles du jeu des chaises musicales arrive tardivement ! Comme nous l'avions déjà souligné, les agents ont manqué de visibilité au moment des mouvements locaux du 1er septembre et n'ont pu anticiper ! Certes, la crise sanitaire n'était pas prévisible, cependant, même si ALOA sera à nouveau ouvert en septembre, certains risquent de se voir léser!*

À noter que des travaux sont réalisés au CFP de Hyères afin d'accueillir les nouveaux agents. Quant au site de la Seyne, l'espace nécessaire libéré par le départ de la trésorerie devra être complété par l'utilisation de salles de réunions, en attendant la réorganisation du PCE et PCR de l'ouest varois (cf questions diverses).

VOTE : contre unanime

3- Points de contacts distanciels et présentsiels (vote)

Il est nécessaire de bien différencier les 2 termes.

Les points de contacts **distanciels** (PCD) concernent l'implantation d'un ordinateur dans les mairies des communes où il n'existe pas (ou plus!) de trésorerie. L'accueil de 1^{er} niveau est assuré par un agent communal qui proposera un rendez-vous par téléphone ou par visio (après contre-appel). En 2019, 4 communes ont expérimenté le système : Belgentier, Montauroux, Entrecasteaux et Correns. En 2020, les communes de Callas, Salernes, Pourrières, et Le Val ont signé des conventions, celles de Comps sur Artuby et Carcès étant en cours.

Les points de contacts **présentiels** (PCP) correspondent :

- à la mise en place de structure polyvalente (multiples partenaires), suite à la fermeture de nos structures DGFIP. A ce jour, 6 MSAP ont été labellisées France Services : la Seyne/mer, Méounes, Fayence, le Muy et Collobrières.

Pour rappel : l'accueil de 1^{er} niveau est assuré par un animateur (formation généraliste de 5j). Une mise en relation avec un agent de la DGFIP (réfèrent) pourra être organisée, en temps réel, ou en différé (RDV téléphonique, physique ou en visio). Les référents de rang 1 sont positionnés dans les SIP : ils répondront donc aux questions complexes sur l'assiette et le recouvrement. Les référents de rang 2 seront contactés par les référents de rang 1 en cas de questions relevant du périmètre du SPFE, CDIF, Trésorerie.

D'après la Direction, d'ici 2022, il devrait y avoir une structure FS par canton, et elles auront un meilleur apport en termes de renseignements qu'une petite trésorerie...

- à la « transformation » des trésoreries. En effet, après leur **fermeture**, les centres de Cuers, Solliès, la Valette et du Lavandou deviendront des « points de contacts », dans les locaux des mairies ou des MSAP. Les agents de la DDFIP pourront ponctuellement être présents, en fonction du calendrier fiscal, sur RDV.

VOTE : contre FO, Solidaires, CGT
abstention CFDT/CFTC

FO-DFGIP s'oppose fermement aux décisions actant la fermeture de structures DGFIP pour les remplacer par des pseudo-maisons d'accueil multi-polyvalentes. Certes, l'implantation de points de contacts distanciels dans des communes isolées pourrait être satisfaisante, si elle ne s'accompagnait pas de la destruction du réseau de la DGFIP.

4- Tableau de Bord de Veille Sociale

L'étude de ces données statistiques est à la fois intéressante et frustrante. En effet, les indicateurs permettent de mettre en exergue certaines difficultés des services. Cependant, une vision plus détaillée (ventilation par famille de métier) permettrait d'affiner les analyses afin de trouver, peut-être, des solutions.

5- Formation professionnelle

La formation professionnelle est, pour la Direction, indissociable de la qualité du travail.

Cependant, il existe un certain nombre de difficultés. Actuellement, le temps consacré à la formation professionnelle par les agents de la DDFIP du Var est insuffisant. L'équipe locale de formation (ELF) est étoffée (83 formateurs), mais bien que reconnues utiles, les formations ne sont pas une priorité.

La volonté actuelle est que le passeport de formation prenne une forme « contractualisable » entre les responsables de services, les agents et la Direction (responsabilité partagée) : recensement des besoins, analyse, mise en œuvre, évaluation. Il sera donc nécessaire d'anticiper les besoins, en déterminant, dès oct/nov, les lignes directrices pour l'année suivante.

Pour **FO-DFGIP**, le plan se veut ambitieux, mais pourquoi pas. Cependant, le recours à la formation présentielle doit être une priorité, les échanges avec les formateurs praticiens étant fondamentaux.

De plus, la formation distancielle ne peut être pour nous que de la e-information, et non aborder des sujets complexes.

6- Horaires d'ouverture : cité, St Bernard, Var amendes, Vert-Côteau (vote)

Une harmonisation des horaires sur les accueils fiscaux de l'aire toulonnaise est proposée.

A compter du 1^{er} septembre 2020, les locaux seront ouverts au public tous les jours de 8H30 à 11H30, l'accueil sur RDV restant possible toute la journée.

La Direction est revenue sur sa volonté de maintenir un accueil ouvert le mardi jusqu'à 13H00.

CEPENDANT, comme annoncé lors des réunions avec certains agents, le DDFIP souhaite expérimenter en 2021 dans les SIP un accueil vespéral sur RDV un jour par semaine jusqu'à **18H30**, basé plutôt sur du volontariat.

VOTE : contre unanime

FO-DFGIP ne cautionne pas la mise en place d'horaires étendus, sur la base d'un volontariat théorique, sans consultation préalable des agents !

7- Questions diverses

- ◆ Concernant le « **zéro cash** », la Direction a rappelé que la mise en place du paiement chez les buralistes devrait être effective fin juillet ou fin août 2020. Cependant, nos caisses resteront ouvertes, le marché avec la Banque Postale pour les prestataires extérieurs (régies) ne devant être effectif qu'au printemps 2021.
- ◆ Les vigiles resteront présents aux accueils des SIP jusqu'au 10 juillet, fin d'urgence sanitaire (sauf à Var Amendes). Cependant, la Direction réactivera le dispositif en cas de besoin.
- ◆ **FO-DFGIP** a souhaité avoir des précisions quant à la mise en place du pôle de contrôle unifié sur l'ouest du département. Même si la question reste à l'ordre du jour, elle ne sera étudiée que courant 2021, au vu des nombreuses autres restructurations en cours. Pour rappel, la création d'un tel pôle est effectif sur l'Est varois, avec disparition au fil de l'eau des antennes.
- ◆ La fusion des SPF de Draguignan aura lieu le 14 et 15 octobre 2020. Celle de Toulon est reportée en 2021.

BULLETIN COVID :

FO-DFGIP a interrogé la Direction sur la mise en application des consignes de la DG retracées dans la note « **pour la reprise complète d'activité** ».

En ce qui concerne les personnes fragiles, c'est-à-dire présentant une pathologie « covid incompatible », la réponse a été très claire : **CES AGENTS RESTENT A 100 % EN TÉLÉTRAVAIL** jusqu'au 31 août 2020. La Direction s'engage à fournir, le cas échéant, le matériel nécessaire.

En ce qui concerne le télétravail mis en place pendant le confinement, la DDFIP du Var a souhaité un retour à la normale. En effet, les télétravailleurs Covid sont maintenant revenus en présentiel et les télétravailleurs « conventionnés » sont revenus sur leur jour initialement prévu.

La Direction locale n'a pas souhaité assouplir les règles, comme la DG en donnait la possibilité (augmentation du nombre de jours télé-travaillables dans le cadre d'une convention jusqu'à 3 max, possibilité à certains agents hors convention de demander le télétravail).

Les directeurs nous ont indiqué préférer prendre un peu de recul, attendre les nouvelles consignes DGAFP pour la campagne de demande de conventions de l'automne, et mettre en place les formations ad-hoc.

Vos représentants FORCE OUVRIERE:

Titulaires: S. Degeilh, A.Maurice, C. Banchetry